

EDITO

Baisse des dotations

Le combat continue



Initiée à l'unanimité des instances dirigeantes de l'AMF, la journée nationale d'action du 19 septembre « Ensemble faisons cause commune » pour informer les habitants des conséquences directes pour leur vie quotidienne de la baisse des dotations de l'Etat a remporté un très grand succès. Elle a permis aux élus de dialoguer avec un nombre considérable de citoyens, attachés à l'institution communale et aux services essentiels qu'elle rend à la population.

Le Bureau de l'AMF, réuni le 30 septembre dernier, a regretté vivement que le Gouvernement ait opposé une fin de non-recevoir à la demande unanime de toutes les associations d'élus du bloc communal pour que la baisse des dotations soit revue dans son ampleur et dans son rythme.

La mobilisation des maires et présidents d'intercommunalité va donc se poursuivre jusqu'à notre 98e congrès, point d'orgue de cette action.

Au moment où débute l'examen du projet de loi de finances au Parlement, nous allons saisir au niveau national, comme dans chaque département, tous les parlementaires pour les sensibiliser aux conséquences de la diminution des dotations et que soit amendé le plan triennal de baisse insoutenable pour nos collectivités.

Je vous donne maintenant rendez-vous pour notre Congrès qui montrera, par les nombreux débats et ateliers portant, entre autres, sur les finances, l'avenir de la commune dans le paysage institutionnel français, le développement rural, la laïcité et le climat à quelques jours de la COP 21 que les communes, avec leurs intercommunalités sont au cœur du quotidien des Français et qu'elles sont les garantes du lien social et du vivre ensemble !

FRANÇOIS BAROIN



PLF 2016, l'AMF toujours mobilisée

Le projet de loi de finances pour 2016 maintient la diminution de la DGF de 3,67 milliards d'euros en 2016, qui se cumule ainsi avec les baisses déjà supportées en 2014 et 2015.

Baisse des dotations

Malgré une demande des associations du bloc communal de révision du calendrier et des montants, et alors qu'une mobilisation sans précédent des élus s'est exprimée le 19 septembre dernier, le gouvernement est resté sourd aux risques pour l'investissement local et pour les services à la population. Les associations d'élus ont pourtant rappelé qu'en 2014, la première baisse de DGF de 1,5 milliard, sans commune mesure avec les baisses ultérieures, s'est déjà traduite par une diminution de l'investissement du bloc communal de 12,5 %. Une nouvelle chute de 30 % environ est prévue d'ici 2017 avec des conséquences directes sur la croissance et des effets dramatiques sur les entreprises locales. En outre la baisse des dotations se conjugue avec la multiplication des normes et de nouvelles mesures, dont le coût pour les budgets locaux en 2014 a été évalué à 1,4 milliard d'euros (rythmes scolaires, accessibilité, amiante, décisions relatives à la FPT...).

L'AMF renouvelle également ses plus fortes réserves sur la manière dont est engagée

la réforme de la DGF dans le PLF 2016. Une réforme d'une telle ampleur exige des bases de travail solides, des simulations exhaustives et une véritable concertation. Mi-juillet, la quasi-totalité des associations du bloc communal et le CFL ont adopté une résolution identique en ce sens, proposant plusieurs aménagements susceptibles d'être adoptés dès le PLF 2016 pour corriger immédiatement certains dysfonctionnements bien identifiés, et demandant que le travail de fond soit poursuivi afin d'aboutir à une réforme globale de qualité, inscrite dans une loi spécifique et non dans une loi de finances, dont le calendrier ne permet pas un examen approfondi et serein. L'AMF regrette que le gouvernement n'ait aucunement pris en compte ses positions et maintienne son choix d'une réforme d'ensemble intégrée dans les dispositions du PLF, alors même que les élus ne disposent d'aucune simulation des effets de cette réforme.

Dans le cadre de l'examen du PLF 2016, l'AMF va saisir au niveau national et dans tous les départements tous les parlementaires pour leur faire part des fortes préoccupations des communes et intercommunalités et des propositions qu'elle porte, tant sur la révision de la baisse des dotations, sur la préservation de l'autofinancement et de l'investissement du bloc communal que sur la réforme de la DGF.

La journée nationale d'action : un succès !

La décision de lancer cette opération a été prise en consensus par les instances paritaires de l'AMF. L'organisation d'un tel évènement est une première dans l'histoire de l'association qui a souhaité que la mobilisation soit décentralisée afin de toucher la population et la sensibiliser aux conséquences concrètes qu'entraîne pour elle la baisse des dotations de l'État. Les formes de cette mobilisation ont été très différentes selon les départements : rencontre avec la population sur le marché, apéritif citoyen, accueil en mairie, devant l'hôtel de ville, jeux et animations avec la population, lecture solennelle du manifeste, projection du film de l'AMF, manifestations de maires, etc. Mais globalement, dans la quasi-totalité des départements, une mobilisation a eu lieu. C'est donc une réussite pour l'AMF et son réseau. Cette journée a permis à l'AMF d'avoir une visibilité médiatique très importante. Du 24 août, date de lancement de la campagne de mobilisation, à fin septembre,



les retombées presse avoisinent les 1 000 articles, avec plus de 500 articles et alertes du 17 au 19 septembre, dont 363 alertes TV et radios, soit un total de 12h51 de diffusion sur les chaînes nationales et locales, 441 articles de presse écrite (dont 253 articles de presse quotidienne régionale), 90 articles sur la presse web.

L'effet « viral » des réseaux sociaux (Twitter et

Facebook) a permis de mobiliser tant les relais d'opinions (hommes politiques, medias) que le grand public. Fin septembre, plus de 90 000 personnes avaient déjà signé l'Appel pour les communes de France en ligne sur www.amf.asso.fr ou de façon manuscrite sur des registres mis à disposition dans les communes de

France. Les retours continuent à arriver par milliers. Sans oublier les 18 788 motions adoptées par les conseils municipaux et communautaires. La mobilisation se poursuit, et chacun est invité à continuer à signer et faire signer l'Appel des communes de France sur le site Internet de l'AMF ou sur papier (les registres peuvent être renvoyés à l'AMF – 41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07).

Vade-mecum laïcité

L'AMF a pris ses premières positions sur la laïcité en juin dernier à partir des conclusions élaborées par le groupe de travail, co-présidé par Patrick Molinoz, maire de Vénarey-lès-Laumes (21) et Gilles Platret, maire de Chalon-sur-Saône (71). L'application pratique de ce principe constitutionnel a été abordée dans de nombreux secteurs de la vie communale avec pour objectif de donner aux maires à la fois les règles de droit, la jurisprudence et les préconisations de l'AMF. Ce premier travail sera adressé aux maires sous forme d'un vade-mecum et diffusé lors du prochain Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité qui s'ouvre, le mardi 17 novembre au matin, par un débat sur la laïcité.

Enquête rythmes scolaires

Les résultats de la seconde enquête menée au printemps dernier par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), en lien avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, feront l'objet d'une publication commune qui sera diffusée lors du prochain Congrès des maires. Cette enquête a été menée entre le 31 mars et le 20 avril 2015 auprès de 21 393 communes disposant d'au moins une école publique. Ce questionnaire portait autant sur les conditions d'organisation de la semaine scolaire et des nouvelles activités périscolaires que sur les impacts financiers et les difficultés pour les communes et EPCI compétents.

D'ores-et-déjà, il peut être indiqué que l'enquête de 2015 a fait l'objet d'une progression du nombre de réponses des communes : 8 810 réponses, soit 41 % du panel, contre 6 619 communes en 2014, soit 30 %, pour la

première enquête. Le taux de retour des communes selon qu'elles aient mis en place la réforme en 2013 (39 %) ou en 2014 (42 %) est très proche, montrant que les résultats seront représentatifs.

Par ailleurs, l'AMF a demandé qu'une nouvelle réunion tripartite entre l'Etat, la CNAF et l'AMF ait lieu avant le Congrès sur le suivi de la réforme des rythmes scolaires et les perspectives. Sur la question cruciale du financement, l'AMF reste très mobilisée en maintenant sa demande de réévaluation du montant du fonds de soutien pour le développement des activités périscolaires, l'enveloppe de 400 millions d'euros étant insuffisante pour couvrir les coûts liés à l'application de la réforme des rythmes scolaires, estimés à plus d'un milliard d'euros. Le débat Finances du prochain Congrès, prévu le jeudi 19 novembre matin, abordera notamment ce sujet.

Élaboration des SDCI : au plus tard le 31 mars 2016

La phase d'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) s'ouvre par la présentation avant le 15 octobre des propositions des préfets à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI). Les délais de concertation entre les élus et les préfets sont courts : consultation des communes et des EPCI jusqu'à la fin de l'année puis débat en CDCI à partir de janvier. Les SDCI devront être arrêtés, au plus tard le 31 mars 2016, pour une mise en œuvre des procédures d'extension de périmètres avant la fin 2016. L'AMF, qui avait dénoncé ce calendrier trop serré, appelle à un dialogue constructif entre les maires, les présidents d'intercommunalité et les préfets afin que l'évolution des périmètres des communautés s'effectue sur des bases consensuelles, indispensables à la réussite des projets.

Groupe de travail AMF sur l'habitat indigne

En présence de Sylvain Mathieu, délégué interministériel à l'Hébergement et à l'Accès au logement (DIHAL), Pierre Jarlier, président de la commission Aménagement de l'AMF, a ouvert le 24 septembre les travaux du groupe de travail « Lutte contre l'habitat indigne » commun aux deux structures. Une vingtaine d'élus ont pu faire état des difficultés rencontrées sur le terrain par les maires ou présidents d'intercommunalité (repérage des situations, exercice des pouvoirs de police, etc.).

Le groupe de travail a un objectif opérationnel - la rédaction d'un guide de bonnes pratiques - mais aussi prospectif - évolution de la réglementation, voire de la législation dans le sens d'une simplification des dispositifs. La prochaine réunion se tiendra le 4 novembre prochain.

Politique de la ville

L'AMF, avec d'autres associations d'élus, a été auditionnée le 22 septembre par François Pupponi et Michel Sordi (Assemblée nationale) sur la mise en œuvre de la loi « ville et cohésion urbaine ». L'AMF a insisté sur les difficultés rencontrées par les communes et communautés de communes qui entrent pour la première fois dans la géographie prioritaire, du fait d'un manque d'ingénierie ad hoc et de moyens financiers adaptés. Sur ce sujet, la commission conjointe AMF-AMGVF-ACUF se réunira le 16 décembre sous la présidence de Jean-Louis Moudenc, en présence de François Baroin.

Avant-projet de loi égalité et citoyenneté



Ce texte fait suite au Comité interministériel du 6 mars 2015. Présenté à l'AMF lors de réunions les 15 et 16 septembre 2015, il devrait être soumis au Conseil d'État à mi-novembre et présenté en débats parlementaires en décembre ou début 2016. Il prévoit notamment :

- un recentrage du dispositif SRU (seuil minimal de logements sociaux) sur les territoires en forte tension,
- le respect d'une typologie de logements obligatoire et la mise en compatibilité du PLH pour continuer de percevoir les prélèvements communaux,
- la procédure de constat de carence en cas de non-respect de la typologie,
- le transfert de tout ou partie du contingent communal au Préfet, selon les mentions de l'arrêté de carence,
- La voix délibérative et prépondérante du président d'EPCI dans les commissions d'attributions des logements.

Compte tenu des enjeux, le Bureau de l'AMF a souhaité mettre en place un groupe de travail spécifique pour le suivi de ce texte.

Simulateur AMF : composition du conseil communautaire

Les services de l'AMF ont réalisé un simulateur inédit et gratuit afin d'aider les maires et les présidents d'intercommunalité à calculer la répartition des sièges entre les communes membres d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération. Il permet aux EPCI affectés par une modification de leur organe délibérant (effets de la décision QPC n°2014-405 du 20 juin 2014) de rechercher un nouvel accord local mais également d'anticiper les incidences de l'évolution des périmètres intercommunaux sur la composition des assemblées alors que les SDCI sont en cours d'élaboration. Ce simulateur identifie l'ensemble des accords locaux valides au regard des dispositions de la loi du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire. Pour accéder au simulateur : www.amf.asso.fr

Partenariats

COMMUNICATION LOCALE

BAROMÈTRE



La quatrième édition du Baromètre a été dévoilée le 1^{er} octobre lors d'une conférence-débat, au siège de l'AMF. Réalisé par l'agence Epiceum et l'institut Harris, il dresse un état des lieux de l'opinion des Français sur la communication émise par les collectivités locales.

Parmi les enseignements de cette

enquête, on apprend notamment que l'information locale s'est améliorée aux yeux des Français ces deux dernières années.

La communication des collectivités donne davantage une image positive des élus, permet de mieux comprendre les décisions politiques locales et incite plus à participer à la vie publique locale.

De plus, la commune reste la collectivité qui illustre le mieux les besoins d'une information de proximité : 71 % des personnes interrogées pensent qu'elle les concerne directement.

Retrouvez les résultats de cette enquête sur : www.epiceum.com

risques auditifs en accueillant en mairie une conférence ou une réunion d'information avec les professionnels de santé auditive. Le thème des zones calmes dans la ville est également au programme de cette édition.

CONTACT 01 42 78 10 15.

info@lasemainedu.org

CULTURE

LABEL VP



Pour bénéficier des nombreux avantages du label « Ville ou village partenaire » (VP), fédérez vos acteurs culturels, sociaux et éducatifs autour d'un projet commun, créateur

de lien avec vos concitoyens. Les structures de votre commune devront concevoir des projets autour des dix mots de la nouvelle édition : Chafouin, Champagné, Dépanneur, Dracher, Fada, Lumerotte, Poudrerie, Ristrette, Tap-tap, Vigousse. Ainsi, du 12 au 20 mars 2016, célèbrez la richesse des variétés du français parlé à travers les territoires francophones.

Rendez-vous sur le site dismoidixmots.culture.fr pour découvrir les critères d'obtention du label VP et vous inscrire avant le 31 décembre 2015.

CONTACT elise.dumontel@culture.gouv.fr – Tél. 01 40 15 36 68.

CONVENTION

ÉCOLE NUMÉRIQUE

Lors de la seconde journée nationale du numérique à l'école, le 1^{er} octobre, l'AMF a signé une convention avec la ministre de l'Éducation nationale, la secrétaire d'État chargée du Numérique, la Caisse des dépôts et consignations et d'autres associations d'élus, officialisant la création du Comité des partenaires. Cette instance de concertation, organisatrice de cette journée consacrée aux continuités éducatives et territoriales, doit notamment contribuer à définir les objectifs du déploiement du numérique éducatif et à coordonner les efforts nécessaires pour y parvenir, notamment en matière de formation des enseignants et de développement de ressources numériques innovantes.

CONVENTION

CCI FRANCE ET L'AMF

Le 8 septembre 2015, CCI France et l'AMF ont concrétisé leur partenariat, avec pour objectif de renforcer le développement économique des territoires et des entreprises.

Les CCI vont apporter leur connaissance du terrain et des besoins des entreprises et les mairies vont associer les CCI à leurs décisions dans le champ du développement économique. Grâce à ce partenariat, les deux réseaux vont accentuer leur coopération dans des domaines comme l'urbanisme et l'aménagement du territoire, le commerce, l'enseignement supérieur ou encore la fiscalité.

SOLIDARITÉ TÉLÉTHON

Le Téléthon rassemble chaque année cinq millions de personnes autour de 20 000 animations organisées sur l'ensemble du territoire. Les communes peuvent s'associer à cette aventure humaine en organisant une manifestation les 5 et 6 décembre prochain. C'est l'occasion de mettre en valeur leurs particularités locales, de créer du lien social et de mobiliser leur population. Cinq villes ambassadrices seront le reflet de l'engag-

ment des communes : Maussane-les-Alpilles (13), Avignon (84), Roanne (42), Saint-Etienne (42), Beauvais (60) et Saint-Valéry-en-Caux (76). Les dons récoltés permettront de financer la recherche sur les maladies rares et maladies neuromusculaires.

CONTACT <https://coordination.telethon.fr/>

SANTÉ

SEMAINE DU SON



La 13^e édition de la semaine du son se tiendra du 18 au 24 janvier 2016 à Paris et jusqu'au 7 février partout en France. Elle sera parrainée par le chanteur

José van Dam et par le Dr Shelly Chadha, responsable du programme Prévention de la surdité et de la déficience auditive à l'OMS. De nombreuses animations seront accessibles gratuitement au public. À cette occasion, les collectivités locales sont invitées à participer activement à la campagne de prévention des

Dès le 12 novembre 2015, silence vaut acceptation

L'entrée en vigueur du principe « silence vaut acceptation » est prévu pour le 12 novembre 2015 pour les actes pris par les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Trois catégories d'exceptions à ce principe sont prévues. La première concerne les exclusions de droit, parmi lesquelles les décisions non individuelles, les demandes à caractère financier, les réclamations et les recours administratifs, les rapports entre les collectivités et leurs agents. La seconde concerne les exceptions, précisées par décret en Conseil d'Etat, fondées sur le respect de normes supérieures, dans les cas où l'application du « silence vaut accord » ne serait pas compatible avec le respect des engagements internationaux et européens de la France, la protection de la sécurité nationale, la protection des libertés et des principes à valeur constitutionnelle et la sauvegarde de l'ordre public. La troisième est laissée à l'appréciation du Gouvernement, « eu égard à l'objet de la décision ou pour des motifs de bonne administration ».

Les ministères ont été chargés de recenser toutes les procédures existantes dans les collectivités susceptibles de donner lieu à une décision. Ce recense-

ment dure depuis deux ans et l'AMF a été sollicitée par l'Etat pour participer à celui-ci. En effet, toutes les décisions qui ne seraient pas listées parmi les exceptions au principe du « silence vaut accord » seront automatiquement soumises à ce principe. Or, lister toutes les décisions prises dans une commune ou un EPCI est impossible dans la mesure où beaucoup d'entre elles relèvent de règlements propres aux collectivités, adoptées en assemblée délibérante (ex : inscription dans les activités sportives, dans les conservatoires à rayonnement communal, attribution de logement, etc). Aussi, l'AMF a œuvré pour que le pouvoir réglementaire des collectivités soit exclu du principe du « silence vaut accord », les conséquences organisationnelles et financières étant non négligeables pour les communes et EPCI. Les procédures pour lesquelles le silence vaut acceptation figurent sur une liste accessible sur le site www.légifrance.gouv.fr, rubrique « Principe : silence vaut accord ». L'Etat devrait développer un outil d'information en début d'année 2016. L'AMF participera à la construction de celui-ci afin qu'il soit opérationnel et facilite l'application de ce nouveau principe dans les communes et EPCI.

COMMUNES NOUVELLES DE NOUVEAUX PROJETS

Un mouvement sans précédent de création de communes nouvelles (plus de 50 recensées à ce jour sur 421 territoires) est en marche et de nombreux territoires volontaires ont déjà délibéré ou vont y procéder d'ici le mois de novembre.

L'AMF, qui accompagne ces projets, a appelé l'attention de Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation, sur la nécessité d'encourager et de faciliter la concrétisation et la mise en place des communes nouvelles au 1^{er} janvier 2016. Relayant les difficultés rencontrées par les élus sur le terrain (informations erronées sur les délais ...), l'AMF par la voix de son Président, a également demandé qu'au moment où les préfets présentaient leur proposition d'une nouvelle carte intercommunale (SDCI), celle-ci tienne compte des projets de communes nouvelles dont les décisions des conseils municipaux ont été prises ou vont aboutir d'ici la fin de l'année.

Pour l'AMF, il ne s'agit aucunement que les schémas imposent quoi que ce soit mais qu'ils intègrent ce

qui a été initié et engagé par les élus locaux. L'AMF a sollicité une réunion d'urgence avec les services de l'Etat afin de répondre aux questions encore en suspens.

CONTRATS DE CONCESSION ORDONNANCE

Les projets d'ordonnance et de décret relatifs aux contrats de concession prévoyant les mesures de transposition de la directive « concessions » publiée le 28 mars 2014, ont été soumis à concertation entre le 22 juillet et le 30 septembre. L'AMF a fait valoir ses positions visant à la sécurisation des concessions de service public et à l'absence de surtransposition du texte européen.

Ces textes emportent, pour les communes et EPCI, l'abrogation des dispositions existantes relatives aux délégations de service public et contrats de concession de travaux publics et créent trois nouvelles catégories de contrats soumis à une réglementation unique et inédite en droit interne : les contrats de concession de travaux, de services, et les contrats de concession de service public.

Marchés publics

Un décret du 17 septembre 2015 relève le seuil de dispense de procédure des pouvoirs adjudicateurs, précédemment fixé à 15 000 euros HT, en le portant à 25 000 euros HT.

Il est rappelé qu'en dessous de ce seuil, l'acheteur public peut décider qu'un marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, mais il reste tenu de respecter des principes fondamentaux de la commande publique.

Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2015.

Décret n°2015-1163

du 17 septembre 2015

Handball : modèle d'arrêté

De nombreuses communes font face à l'utilisation de colles ou de résines lors des entraînements ou des compétitions sportives de handball.

L'utilisation de ce matériau pose des difficultés aux collectivités et aux utilisateurs, en termes de sécurité et d'entretien des équipements.

Afin d'aider les élus confrontés à ces situations, l'AMF, l'ANDES et l'ANDIIS proposent un modèle d'arrêté municipal visant à en interdire l'utilisation dans l'ensemble des équipements sportifs situé sur la commune ou dans certains équipements.

Voir www.amf.asso.fr/réf. CW 13992

Dématérialisation des marchés publics

Le ministère de l'Économie a organisé, jusqu'au 30 septembre 2015, une consultation publique sur un Plan national de dématérialisation des marchés publics. Ce plan s'articule autour de dix propositions qui visent à généraliser et simplifier l'usage de la voie électronique en la matière (évolution des profils acheteurs, signature électronique, open data, archivage, marché public simplifié, etc.). L'AMF a contribué à cette consultation.

La vie du réseau

L'AMF à vos côtés

Compte tenu de la publication récente de la loi NOTRe et de l'engouement pour les communes nouvelles, le service intercommunalité et territoires multiplie les déplacements dans les départements. Il sera dans le Gers le 22 octobre, en Haute-Vienne le 26 octobre et dans les Pyrénées-Orientales le 10 novembre pour présenter la loi NOTRe. Les collaborateurs de l'AMF seront également présents en Seine-Maritime le 23 octobre ainsi que les 5 et 9 novembre dans le Tarn pour accompagner la réflexion sur les communes nouvelles. L'occasion, à chaque fois, de rappeler les services offerts par l'AMF à ses adhérents intercommunaux et communaux et de présenter le nouveau simulateur de composition des exécutifs intercommunaux (disponible sur amf.asso.fr - réservé aux adhérents).

des expositions de la Porte de Versailles.

Les inscriptions sont déjà ouvertes et une équipe dédiée se tient à la disposition des adhérents au 01 44 18 14 37.

Les tickets bleus de retrait du badge des inscrits au Congrès seront envoyés par voie postale début novembre, date à laquelle vous trouverez également dans la rubrique « informations pratiques du Congrès » de notre site Internet un lien vous permettant d'imprimer votre ticket vous-même. Le préprogramme de ces quatre jours, régulièrement actualisé, est consultable dès à présent sur la page congrès du site de l'AMF (www.amf.asso.fr).

Communes sinistrées

L'Association départementale des maires des Alpes-Maritimes lance un appel aux dons pour les communes sinistrées des Alpes-Maritimes suite au déluge meurtrier qui a frappé le département.

Compte dédié :

FR76 1910 6006 3600 7703 9601 842

Référence à rappeler :

« Solidarité inondations octobre 2015 »

Les services de l'État sont informés de cette démarche afin que la répartition des fonds soit faite en concertation avec le futur comité de suivi qui sera mis en place sous l'égide du Préfet.

FONPEL

Venez participer au « Quiz spécial Congrès » les 17, 18 et 19 novembre prochain sur le stand de FONPEL, pavillon 4, ou sur le stand F35, pavillon 2.1 et gagnez un cadeau !

Profitez de votre présence pour rencontrer l'équipe de FONPEL à votre écoute et faire une étude personnalisée de votre retraite.

Renseignements et simulations de retraite :

01 44 18 13 97 / fonpel@amf.asso.fr

En savoir plus : www.fonpel.com



98^e Congrès

Le 98^e congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France aura lieu cette année du lundi 16 novembre au jeudi 19 novembre à Paris. Débutant le lundi par la journée spécialement dédiée aux adhérents ultra-marins, au siège de l'AMF, il se poursuivra ensuite au parc

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 328 D'OCTOBRE 2015

Baisse des dotations

Mobilisation massive contre la baisse des dotations

Dossier. Vieillissement

Enquête. Où en sont les schémas de mutualisation ?

Juridique

- Loi NOTRe
- Loi de transition énergétique

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément

au n° 328. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaires de rédaction : Patricia Paoli, Naëma Tilhac.

Avec la contribution des services de l'AMF - Maquettiste : Stéphane Camara - Impression : Gilbert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulobert, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64.

N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p. 1; © Jackin/Fotolia, p. 3

AGENDA DE L'AMF

15 OCTOBRE

Commission Culture

22 OCTOBRE

Groupe de travail Restauration scolaire

29 OCTOBRE

Groupe de travail Fêtes foraines et cirques

4 NOVEMBRE

- Commission Affaires sociales
- Groupe de travail Habitat indigne

16 NOVEMBRE

Réunion des élus de l'Outre-mer (à l'AMF)

17-19 NOVEMBRE

98^e Congrès des maires (à la Porte de Versailles)

AGENDA DES AD

17 OCTOBRE

Assemblée générale de l'association

départementale des maires du Morbihan

Assemblée générale de l'association

départementale des maires de la Sarthe

Assemblée générale de l'association

départementale des maires de la Haute-Vienne

Assemblée générale de l'association

départementale des maires de l'Oise

Assemblée générale de l'association

départementale des maires de Meurthe-et-Moselle

Assemblée générale de l'association

départementale des maires de la Creuse

Carrefour des élus d'Auvergne

Assemblée générale de l'association

départementale des maires du Tarn-et-Garonne

23 OCTOBRE

Congrès de la Corse du Sud

Assemblée générale de l'association

départementale des maires de la Nièvre

Assemblée générale de l'association

départementale des maires des Alpes-Maritimes

24 OCTOBRE

Assemblée générale de l'association

départementale des maires des Pyrénées-Orientales

Assemblée générale de l'association

départementale des maires du Puy-de-Dôme

Assemblée générale de l'association

départementale des maires de la Manche

DÉSIGNATIONS

Conférence nationale des services d'incendie et de secours : Alain David, maire de Cenon - 33 ; Bastien Coriton, maire de Caudebec-en-Caux - 76 ; Thierry Lagneau, maire de Sorgues - 84 ; Etienne Wolf, maire de Brumath - 67 (titulaires) ; Claude Fiaert, maire de l'Escale - 04 ; Filipe Pinho, maire de Chaligny - 54 ; Gilles Pilloux, maire de Seyssel - 74 ; Jean-Marc Leoutre, maire de Saint-Jeoire-Prieuré - 73 (suppléants)